



PSA Saint-
Ouen

Contre la loi travail Contre le NCS 2 MANIFESTONS LE 15 SEPTEMBRE



La loi travail : une loi antisociale

Le gouvernement veut passer en force avec son 49.3 :

En pleine période estivale, le 20 juillet dernier, il a pour la troisième fois, utilisé la procédure du « 49.3 » pour imposer sa loi. Une majorité de salariés et de jeunes refusent cette loi et l'ont montré par de nombreuses manifestations.

Le gouvernement répond aux exigences des patrons :

Baisser le coût du travail, faciliter encore plus la possibilité pour les patrons de licencier, 48h de travail par semaine, voire 60h dans certaines situation, imposer des accords régressifs dans les entreprise qui peuvent aboutir à remettre en cause les quelques droits présents dans le code du travail pour les salariés...

On nous présente cette loi en nous disant qu'elle permettra des embauches. En fait, elle sera un énorme retour en arrière pour l'ensemble du monde du travail. Ce n'est pas en permettant à des patrons de licencier plus facilement que l'on va faire baisser le chômage.

Et pendant ce temps-là, les patrons engrangent encore plus de profits : les plus grandes entreprises françaises cotées en bourse versent au deuxième trimestre 2016, 35 milliards d'euros à leurs actionnaires ce qui représente une hausse de 11,2%, on demande encore plus d'effort aux salariés qui eux, n'ont pas vu d'augmentations réelles des salaires depuis des années.

Ce que ce le gouvernement fait, la rue peut le défaire comme l'a montré la lutte contre le CPE en 2006 où la loi a été abandonnée après avoir été votée. **Il faut continuer la mobilisation.**

NCS 2 et loi travail : ça va dans le même sens.

La direction avec l'accord des syndicats signataires veut imposer son nouvel accord de compétitivité.

- Aggravation de la flexibilité avec un nouveau compteur (-12 jours/+ 8 jours).
- Mise en place de contrat à temps partiel pour les salariés de nuit (entre - 350 à - 400 €/mois).
- Des salaires pratiquement bloqués, 0,45% d'augmentation, les 3 prochaines années.
- Un nouvel accord d'intéressement moins favorable, la prime n'étant plus calculée en fonction des bénéfices et versée pour moitié sous condition de présence du salarié.
- Blocage des évolutions suite à la mise en place de la mobilité professionnelle.
- Promesse de 1000 embauches sur 3 ans pour tous les sites PSA, c'est-à-dire des miettes dans chaque site, après 17000 suppressions d'emploi dans le groupe en France sur les 3 dernières années.

Alors que le groupe PSA annonce un bénéfice de 1,2 milliard au premier semestre.

Contre la loi travail et contre le NCS2

**LA CGT PSA SAINT-OUEN APPELLE A FAIRE GREVE
LE JEUDI 15 SEPTEMBRE ET A REJOINDRE LA
MANIFESTATION A BASTILLE A 14H
Rendez-vous 13h cafétéria centrale**